

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permi		ermis	Date d'inspection			
NADINE PERREAULT	2019381				Le 27 février 2020		
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone				
Garderie chez Nadine			(506) 737-8425				
Adresse				Į.			
845 chemin Canada Edmundston NB E3V 3X1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Geneviève Abud			Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		_			limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Le ratio est respecté lors de ma visite. Le parc sera vérifié au printemps. Ne pas oublier de faire une pratique de feu pour le mois c La garderie rencontre les exigences concernant la Loi sur		ces à	a la Petit	e Enfa	ince.		
original signé par Geneviève Abud			Le 27 février 2020				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Nadine Perreault			<u>L</u> e	27 fév	rier 2020		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate				<del></del>	